

- PUBLICITÉ -



2020-09-29 | ACTUALITÉS

Transport: les gens des Laurentides invités à se prononcer

[f PARTAGEZ](#)[t PARTAGEZ](#)[G+](#)[in](#)

L'automne 2020 est un moment charnière pour la mobilité dans la grande région de Montréal: une consultation publique est en cours pour la refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un appel d'offres a été lancé par le ministère des Transports pour le Réseau métropolitain de voies réservées et le transport actif est mis de l'avant à plusieurs endroits sur le territoire. Ces initiatives favoriseront la mobilité durable et arrivent donc à point nommé puisque la voiture solo gagne en popularité dans le contexte de la COVID-19.

Selon Anne Léger, directrice générale du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), « *le momentum est là, et il ne faut surtout pas le laisser passer. Il faut se prononcer pour s'assurer que les besoins des Laurentides soient pris en considération* ».

Consultation sur la refonte tarifaire de l'ARTM

Pour remplacer les nombreux titres et les huit zones actuellement en place, l'ARTM propose deux titres de transport et quatre zones. Le titre «Tous modes» donnerait accès à tous les services du territoire de l'ARTM (autobus, train, REM, taxibus et transport adapté) et le tarif serait déterminé par le nombre de zones impliquées dans le déplacement plutôt que par la zone la plus éloignée de Montréal. Le second titre, nommé «Bus partout», permettrait quant à lui de prendre l'autobus uniquement, et ce, dans toutes les zones.

Dans les Laurentides, ce sont surtout les usagers des autobus et des trains de banlieue d'exo, ainsi que ceux du futur REM à Deux-Montagnes, qui sont les principaux touchés par la refonte tarifaire. Plus précisément, il s'agit des résidents allant de Pointe-Calumet à Bois-des-Filion dans l'axe est-ouest, incluant Blainville, Mirabel et Saint-Jérôme, plus au nord.

Le CRE Laurentides invite donc les personnes de ces secteurs, et toute autre personne utilisant les services de transport collectif d'exo, de la STL, de la STM ou du RTL, à participer à la [consultation en ligne](#) jusqu'au 8 octobre ou à déposer un mémoire avant le 5 octobre.

Réseau métropolitain de voies réservées

De son côté, en lien avec le Réseau métropolitain de voies réservées, le ministère des Transports souhaite réaliser une étude pour analyser les besoins et trouver des solutions à implanter sur les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640, ainsi que sur la route 116. Cela se maillera aux projets touchant les autoroutes 15, 19, 30 et la route 132, et permettra des déplacements plus rapides en transport collectif.

Puisqu'il n'y a aucune voie réservée dans les Laurentides et que la durée des trajets en transport collectif fait partie des freins les plus importants actuellement, il s'agit d'un élément attendu depuis longtemps. Il va sans dire que cela favorisera autant les déplacements sur la 640, comme entre Saint-Eustache ou Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse que ceux dans l'axe nord-sud par les autoroutes 13, 15 et possiblement 19.

«Les autobus sont actuellement pris dans la circulation avec les voitures. Cela diminue donc grandement l'attractivité du transport collectif par rapport à la voiture. Les voies réservées et la refonte tarifaire de l'ARTM sont donc complémentaires et les deux doivent voir le jour rapidement si l'on veut amener les gens à délaissé leur voiture», ajoute Anne-Sophie Monat, chargée de projet Mobilité intégrée des personnes au CRE Laurentides.

Un tremplin pour aller encore plus loin

Les changements proposés par l'ARTM favoriseront l'utilisation du transport collectif en augmentant les services accessibles à la population tout en diminuant les coûts pour la grande majorité des usagers. Cependant, il ne faudrait pas négliger les autres freins à l'utilisation du transport collectif. Il s'agit donc d'une belle occasion pour revoir certains circuits et leurs arrimages, notamment.

Selon l'analyse du transport collectif que le CRE Laurentides a menée à l'hiver 2020, il est proposé de:

-Tenir compte du fait que tous ne se rendent pas à Montréal. Beaucoup de déplacements se font entre les villes de banlieue, causant des bouchons de circulation vers le nord et le sud. Il faudrait donc que les voies réservées soient disponibles dans chaque direction en heure de pointe et non pas uniquement vers Montréal.

-S'assurer que les services de transport collectif en heure de pointe soient également disponibles tant vers le sud que vers le nord et que les connexions entre l'axe nord-sud et est-ouest soient efficaces pour permettre les déplacements entre les villes de banlieues et vers les Laurentides.

-Augmenter le nombre d'autobus express et s'assurer qu'ils sont disponibles tant pour l'allée que pour le retour pour diminuer les temps de déplacement et compenser la faible fréquence du train de Saint-Jérôme en sens opposé de la circulation et hors heure de pointe.

-Améliorer l'arrimage entre les autobus d'exo et de Laval pour permettre aux nombreux résidents des Laurentides travaillant à Laval de pouvoir s'y rendre en transport collectif et de pouvoir bénéficier du titre «Bus partout».

-Desservir les pôles d'emplois des Laurentides en période de pointe, comme les secteurs industriels de Thérèse – de Blainville et de Mirabel, ou les pôles d'emploi et d'étude de Saint-Jérôme à partir de Sainte-Anne-des-Plaines.

-Travailler en collaboration avec les municipalités et les MRC pour s'assurer que le transport collectif est facilement accessible en transport actif.

Anne-Sophie Monat, ajoute qu'il s'agit d'un vent de changement qui commence à souffler hors des limites de Montréal, mais que celui-ci doit se rendre aussi au-delà de la CMM, au reste de la région. *«Beaucoup de résidents des Laurentides doivent utiliser d'autres services de transport collectifs en plus de ceux qui sont organisés par l'ARTM, et ce, dans un même déplacement. Il faut donc s'assurer qu'il y ait une communication entre tous les acteurs, pour le bien des utilisateurs.»*